



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(DEC)/MED/WG.282/4  
9 décembre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Troisième Réunion chargée d'examiner les activités de surveillance  
continue du MED POL - Phase III

Palerme (Sicile, Italie), 12-15 décembre, 2005

**EXAMEN PRÉLIMINAIRE DE LA SURVEILLANCE CONTINUE  
ET DE L'ÉVALUATION À LA PHASE IV DE MED POL**



## *Introduction*

Le présent document a pour objet de susciter un premier débat sur des questions qui nécessitent d'être examinées et éventuellement révisées dans le cadre de la future organisation des activités de surveillance continue et d'évaluation de MED POL-Phase IV.

De fait, les résultats de l'Évaluation de MED POL-Phase III, la nécessité de formuler les aspects opérationnels de MED POL-Phase IV, adopté par la Quatorzième réunion des Parties contractantes tenue en Slovénie en novembre 2005, les premiers résultats et réalisations de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS) et d'autres développements politiques et scientifiques intervenus aux niveaux régional et international obligent le Secrétariat à procéder à un examen approfondi des questions relatives à la surveillance continue et à l'évaluation et à les intégrer dans un nouveau contexte d'actualité.

Il s'ensuit que la nouvelle stratégie de surveillance et d'évaluation indiquée dans MED POL-Phase IV devrait être élaborée dans le cadre de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines et en tenant pleinement compte des prescriptions de la Convention et des Protocoles.

L'intention n'est pas, dans le présent document, de s'étendre sur les incidences de l'application de l'approche écosystémique ni sur le rôle du MED POL concernant la surveillance et l'évaluation envisagées dans ce contexte. Bien que le MED POL puisse avoir un rôle élargi, les détails opérationnels concrets seront progressivement élaborés au cours du prochain exercice biennal au titre d'un projet conjoint avec la Commission européenne qui comportera plusieurs réunions et consultations avec les autorités et experts méditerranéens. Ainsi qu'il a été expliqué dans un document qui a été établi sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.3, l'application de l'approche écosystémique est ouverte aux réflexions et aux observations.

Étant donné l'utilité des activités de surveillance du MED POL à des fins politiques et gestionnelles, leur intégration dans le contexte des exigences du Protocole "tellurique" et, pour des aspects plus opérationnels, dans le contexte de la mise en œuvre du PAS et des plans d'action nationaux, doit être soigneusement examinée et des changements stratégiques et opérationnels sont à effectuer. En d'autres termes, les nouvelles activités qui vont être développées devraient aussi être en mesure de répondre directement aux exigences de surveillance qu'impliquent le Protocole "tellurique" et le PAS.

S'agissant du Protocole "tellurique", les principales questions à prendre en compte en vue d'une bonne planification des futures activités de surveillance et d'évaluation sont toujours énoncées en son article 8 et comprennent:

- 1) L'évaluation systématique des niveaux de la pollution des eaux de la mer Méditerranée en tenant compte des secteurs d'activité et catégories de substances énumérés à l'annexe I du Protocole ; et
- 2) L'évaluation du caractère effectif des plans d'action, programmes et mesures mis en œuvre en application du Protocole pour éliminer la pollution.

## *L'évaluation des niveaux de pollution*

La question 1) ci-dessus a été et continuera d'être l'élément fondamental du MED POL.. Cependant, dans un effort visant à rendre les activités plus efficaces dans l'avenir, les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre (essentiellement dans le cadre des programmes nationaux de surveillance) doivent être soigneusement examinées dans le but de trouver des solutions de rechange. Comme l'a également mis en évidence l'évaluation de MED POL-Phase

III, les lacunes ont concerné avant tout le taux de couverture géographique des eaux côtières de la Méditerranée mais le choix des substances visées par le Protocole "tellurique" et le PAS. Il est par conséquent impératif de trouver des solutions adéquates pour remédier à ces déficiences dans l'avenir. Les activités que le Secrétariat a proposées aux Parties contractantes et qui ont été approuvées sont au nombre de deux et elles seront mises en œuvre au cours de l'exercice biennal:

a) d'une part l'organisation d'études sous-régionales pour évaluer le niveau de contamination des eaux côtières de la Méditerranée avec une vaste gamme de paramètres, ce qui facilitera aussi l'identification des zones particulièrement contaminées à l'échelon régional et aidera le Secrétariat et les pays à fixer les substances prioritaires pour l'élaboration de mesures et plans de gestion qui, en relation avec la future application de l'approche écosystémique, pourraient être différents selon les régions et les échelons retenus. Pour cette nouvelle activité, qui exige une coopération et un travail conjoint avec d'autres initiatives régionales similaires, une feuille de route provisoire pour son organisation et sa mise en œuvre est présentée à l'annexe I du présent document.

b) d'autre part l'organisation de programmes nationaux de surveillance plus complets en termes de taux de couverture géographique et de nombre de paramètres étudiés autour d'objectifs et critères harmonisés et avec la communication régulière au MED POL, par tous les pays, de rapports/données, et ce compte tenu d'autres initiatives internationales et régionales. Un taux de couverture adéquat des "points chauds", un nombre de paramètres étudiés plus significatif, un lien avec les sites d'immersion, etc., faciliteraient certainement l'établissement des évaluations régionales périodiques des niveaux de pollution et de l'eutrophisation dans les eaux côtières (Rapports sur l'état du milieu marin), y compris l'état et les tendances aux "points chauds" recensés. Des négociations intensives et correspondant à chaque pays ainsi que l'organisation d'un renforcement des capacités seraient requises: 1) pour identifier et éventuellement résoudre les problèmes politiques et/ou institutionnels, et 2) pour développer/améliorer la capacité des laboratoires à mesurer les principaux contaminants dans leurs eaux côtières et dans les matrices requises.

#### *L'évaluation du caractère effectif des plans d'action, programmes et mesures*

Pour répondre aux prescriptions du Protocole "tellurique" concernant la question 2) ci-dessus, qui représente le principal point de rencontre entre les activités de surveillance et la mise en œuvre du PAS, un système très complet serait nécessaire, et notamment la surveillance des apports/estimation des charges, du respect des réglementations nationales/internationales, des tendances temporelles du niveau de la contamination (ou pollution) aux "points chauds" recensés (baies, estuaires, franges littorales soumises à la pression d'apports combinés, etc.). Étant donné que certaines des activités susmentionnées ont déjà été engagées (avec différents taux de couverture et degrés de réussite) tant par le PAS que par les activités de surveillance régulières de la Phase III, il faudrait assurer une coordination étroite et éviter les doubles emplois. Les échelons du système de surveillance pourraient être régional et national/local.

En ce qui concerne l'échelon régional, les études sous-régionales mentionnées plus haut dans le présent document peuvent fournir des informations indirectes sur l'efficacité des mesures prises au niveau régional. Cependant, cette approche comporte deux grandes difficultés. Tout d'abord, pour répondre à cet objectif, les études devraient être répétées périodiquement, ce qui entraînerait à l'évidence un coût élevé. Ensuite, comme les mesures de réduction de la pollution sont essentiellement la résultante de la réduction des apports de certaines substances provenant des rejets industriels (et des rejets municipaux dans certains cas), même si, dans le cadre des études, les objectifs de réduction paraissent pleinement atteints, il est fort probable

que les autres sources de pollution anthropiques (cours d'eau, apports de sources diffuses) et/ou les sources naturelles affectant les eaux côtières, dominant dans la zone, occultant ainsi l'amélioration obtenue aux effluents industriels/municipaux. Au titre d'approche alternative, la possibilité de définir et d'utiliser des indicateurs sur une base régionale devrait être explorée et testée dans la région.

En ce qui concerne l'échelon national/local, une activité bien conçue de surveillance continue des tendances temporelles menée à chaque "point chaud" contribuera à comprendre les effets de la réduction de la pollution à ce site. Pour atteindre l'objectif au niveau national, tous les principaux "points chauds" devraient être inclus dans le réseau de surveillance en accordant la priorité aux zones/sites pour lesquels il existe un plan de gestion (plan d'action) pour les bassins versants ou pour les divers rejets industriels/municipaux en amont. Selon la matrice à surveiller qui a été retenue pour le site considéré, la définition de "point chaud" et, partant, l'identification de la ou des stations de surveillance, pourraient changer (comme il est proposé dans la stratégie révisée de surveillance des sédiments). La révision régulière de la liste des "points chauds" nationaux devrait s'inscrire dans le processus de surveillance continue et d'évaluation au niveau national.

À un niveau plus local, la première méthode - et la plus directe - pour évaluer l'efficacité des mesures de réduction consiste à surveiller systématiquement les rejets et à évaluer le respect des réglementations nationales en vigueur. C'est une activité qui est (ou devrait être) réalisée par les entreprises industrielles et les municipalités elles-mêmes sur une base régulière. En bonne logique, les données devraient être sollicitées par les autorités chargées de la protection de l'environnement, ce qui éviterait le recoupement des efforts et des coûts de surveillance. Parallèlement (ou en alternance), les autorités pourraient aussi planifier et mener des études périodiques à la source avant que les mesures de réduction soient prises et après qu'elles l'aient été.

Comme on l'a dit précédemment, dans le cadre de la surveillance continue de l'efficacité des mesures prises pour la réduction de la pollution, de nombreux travaux ont également été exécutés dans le cadre du PAS, qui devraient désormais être pris en compte dans la planification d'un nouveau système de surveillance intégré pour MED POL-Phase IV.

Cela étant, le MED POL a concrètement mis en place dans le cadre du PAS un système de rapports qui devrait indiquer le degré de conformité aux objectifs convenus en prenant pour référence le bilan de base national (BBN) des émissions/rejets à partir de sources ponctuelles calculé pour l'année 2003. Tous les pays ont désormais établi leur BBN et les données ont été téléchargées dans une base de données. Le système de rapports est en cours d'essai et devrait être intégré dans le système général de rapports du PAM mis au point au titre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. En conséquence, il s'impose de reconsidérer l'ensemble de l'approche du respect des obligations et éventuellement d'en proposer une nouvelle. La réunion souhaitera peut-être débattre de la poursuite des travaux menés dans le cadre du PAS puisqu'ils pourraient, avec les ajustements appropriés, répondre à eux seuls aux prescriptions du Protocole "tellurique".

#### *Surveillance continue des cours d'eau et des sources diffuses*

Deux autres sources de pollution dans le milieu marin devraient être convenablement abordées dans l'avenir aux termes du Protocole "tellurique" et du PAS: les cours d'eau et les sources diffuses.

La surveillance des cours d'eau a été examinée en plusieurs occasions dans le cadre du MED POL. Le Secrétariat estime que la question, telle qu'elle est traitée dans le cadre de MED POL-Phase IV, est adéquate pour l'heure. Le programme MED POL-Phase IV propose en fait d'effectuer une surveillance obligatoire des estuaires, mais c'est seulement quand ceux-ci paraissent constituer un "point chaud qu'il exhorte les pays à réaliser une surveillance du fleuve concerné proprement dit afin d'identifier les sources spécifiques de pollution. Dans la perspective de l'élaboration des aspects opérationnels de MED POL-Phase IV, la réunion souhaitera peut-être formuler des observations sur cette question précise. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les programmes régionaux et nationaux de renforcement des capacités ont été menés avec succès sur la question de la surveillance des cours d'eau afin de préparer la future mise en œuvre de cette activité.

Il ressort d'une évaluation globale des travaux réalisés dans la région sur la quantification des apports fluviaux que seul un petit nombre de pays ont instauré des programmes de quantification des apports de matières totales (sédiments). La question devrait être examinée et mise en débat en vue de son inclusion dans les futures activités de surveillance et de l'importante contribution qu'elle constitue pour la réalisation des objectifs du PAS.

En ce qui concerne les sources diffuses, en dépit de l'énorme quantité de substances que l'on estime rejetées à partir d'elles, comme l'azote, il n'est pas mis en œuvre dans la région de programmes complets de quantification. Les pays de l'Union européenne, dans le cadre du programme EUROHARP, ont testé, lors d'une phase pilote, la validité de neuf modèles qui pourraient servir à estimer les apports dans les zones côtières d'éléments nutritifs émanant de sources diffuses. Le MED POL, avec la coopération de la COI, a aussi testé un modèle général pour l'estimation sur la base des bassins fluviaux.

Par conséquent, la réunion souhaitera peut-être débattre de la question et proposer des moyens de la traiter dans le cadre de MED POL -Phase IV.

## Annexe I

### Feuille de route provisoire pour l'organisation d'études sous-régionales dans les eaux côtières de la Méditerranée

- 2005 Déploiement/récupération de cages en Méditerranée N-O dans le cadre de MYTILOS/leg 1  
Planification préliminaire et élaboration du projet de MYTIMED  
Analyses des échantillons prélevés/évaluation des données
- 2006 Déploiement/récupération de cages en Méditerranée S-O dans le cadre de MYTILOS/leg 2  
Organisation de MYTIMED pour la Méditerranée N-E, mer Égée comprise  
Élaboration de propositions pour l'Adriatique et la Méditerranée S-E et identification de donateurs  
Analyse des échantillons prélevés/évaluation des données
- 2007 Déploiement/récupération de cages en Méditerranée N-E dans le cadre de MYTIMED  
Organisation d'études pour la mer Adriatique et la Méditerranée S-E  
Analyse des échantillons prélevés/évaluation des données
- 2008 Déploiement/récupération de cages en Adriatique et en Méditerranée S-E  
Analyse des échantillons prélevés/évaluation des données
- 2009 Poursuite de l'analyse/évaluation des données
- 2010 Établissement du rapport sur l'état de contamination des eaux côtières de la Méditerranée